COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSOCIATION « SAUVONS LES ARBRES DU JARDIN PUBLIC DE LANNION »

Lannion Trégor Communauté a obtenu du maire de LANNION un permis de construire d'un auditorium au sein du jardin public du Tribunal.

Si ce projet de 4 millions d'euros aboutit, ce parc ancien, apprécié des Lannionnais, risque de disparaître.

En effet, le permis prévoit l'abattage de 4 arbres dont 2 centenaires, cette offense à la Nature est inacceptable.

Un expert mandaté par l'association a montré que 8 autres arbres seraient mis en danger, du fait des travaux, dont le Chêne vert d'Henri IV classé remarquable : sa disparition est encore plus inacceptable car cet arbre, au même titre que le patrimoine bâti historique de Lannion et du Trégor, fait partie de notre histoire : il mérite d'être sauvegardé.

Le tribunal administratif statuera sur la demande d'annulation du permis dans 9 à 10 mois.

Dans l'attente du jugement, le juge des référés a refusé de suspendre l'exécution des travaux. Il appartient désormais au maire de LANNION de prendre, ou pas, un arrêté pour fermer le jardin public aux fins d'abattage des 4 arbres, préalable aux travaux. S'il prend cette décision, sans attendre le jugement, c'en sera fini du jardin et du chêne vert remarquable.

Nous sommes dans un grand désarroi...

Rejoignez notre combat pour la survie des arbres en : Adhérant à l'association Sauvons les arbres du jardin public de LANNION ou/et parrainant un arbre : contact : 06 31 02 06 11 Signant la pétition sur change.org à « Sauvons les arbres... »

Pour l'association B Debreu Milon Présidente brigittemilon@orange.fr